



Conseil économique et social

Distr. générale
15 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités
et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques
budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale**

Déclaration présentée par l'Association camerounaise pour la prise en charge de la personne âgée (ACAMAGE), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

S'attaquer aux inégalités et aux défis de l'inclusion sociale par le biais des politiques fiscales, salariales et de protection sociale

L'inclusion sociale consiste à faire de telle sorte que les populations aient les moyens de participer à la vie et au développement de leur communauté ou société en tant que membres valorisés, respectés. Ceci ne sera possible qu'en réaménageant à la faveur certaines politiques comme les politiques fiscales, salariales, et de protection sociale.

Les politiques fiscales constituent un puissant instrument économique de l'État et sont le creuset de la redistribution. Les paiements de salaires et autres aux agents de l'État, les subventions attribuées aux secteurs privés et les politiques de protection sociale constituent les principales bénéficiaires de ces redistributions.

Le secteur informel est l'un des grands bénéficiaires de ces redistributions

Les politiques fiscales, salariales et de protection sociale forment le trio permettant à toute population d'avoir un pouvoir d'achat qui leur permet de résoudre leurs problèmes de tous les jours.

Ceci donne lieu à la résolution même si c'est en partie de l'inclusion et des inégalités sociales, la lutte contre la pauvreté.

La protection sociale a d'autres dimensions très pointues quand il s'agit des personnes vulnérables avec focus sur les hommes et les femmes âgées. En effet, ces personnes sont arrivées à l'âge de la retraite pour celles qui œuvraient dans le secteur formel.

Le salaire se transforme en pension vieillesse qui représente à peu près le tiers du salaire qu'elles avaient l'habitude de toucher.

L'une des dimensions de la protection sociale dont bénéficient les personnes âgées est la couverture en soins de santé, quand on sait que cette période de la vie s'accompagne le plus souvent de nombreux problèmes de santé.

Ainsi couvertes, les personnes âgées ne sont pas laissées de côté ; elles continuent comme tout le monde à faire partie intégrale de la société et à participer avec tous activement à l'atteinte des objectifs de développement durable.
